

des droits des exposants, sauf et sans préjudice des moyens respectifs, que par tel de vos secrétaires qu'il plaira indiquer, et sous l'inspection de l'un de vous, procès-verbal sera dressé de tous les objets intérieurs des maisons dont il s'agit, tant en boiserie qu'autrement, et ferez bien.

Lyon, le 18 floréal an 5<sup>e</sup>.

GIRAUD. — DAUDÉE. — MAGNIOL, notaire. —  
 Gabriel DAUDÉE. — SERVANT POLEYMIEUX. — J. L. J. BOISSIEU. — CLAVIÈRE.  
 Jean-Jacques BOISSIEU. — COLLOMB, professeur. —  
 J. A. SERVANT l'aîné. — BERAGE. — J. A. DUPRÉ. — DETOURS, notaire.  
 — BERTAUD TALUYERS. — BERTAUD DUCOIN.

Cette demande ne fut pas accueillie. La chapelle ne devait plus se rouvrir. Tous les effets mobiliers qui, lors de la vente du bâtiment, en avaient été distraits, s'élevèrent à la somme de 2,505 fr. 45 c., d'après l'expertise faite le 29 frimaire an VII, par le citoyen Astier, ingénieur ordinaire, en résidence à Lyon.

Le lieu consacré devint, entre les mains des hommes, un objet de spéculation. Nous avons vu qu'il fut, tour à tour, magasin de fourrages et entrepôt de marchandises. Aujourd'hui le temple a disparu, les prisonniers ont perdu leur hôpital; les suppliciés, leurs caveaux. Nous avons de moins un pieux monument et une haute maison de plus.

Léon BOTTEL.